

FICHE PRATIQUE : EXAMENS EPS BAC GT



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUSSIE
EPS
INCLUSIVE
COOPÉRATIVE

2020-2021

Une priorité, accueillir les élèves et recréer du lien avec les apprentissages de l'EPS

En écho à cette rentrée particulière où le protocole sanitaire contraint à certaines adaptations, nous voulions vous rappeler que la priorité reste celle d'accueillir vos élèves et de recréer du lien avec les apprentissages de l'EPS.

Dans ce contexte, la pression certificative liée aux premiers CCF peut être questionnée et aménagée. Leur annulation ou leur adaptation peuvent s'envisager au regard des éléments de contexte. Ainsi, tous nouveaux référentiels, justifiés par la situation, devront être présentés à la commission académique pour validation.

Notre volonté, un pilotage des examens qui :

- S'intègre à la dynamique de développement des pratiques professionnelles évaluatives en direction d'une **EPS toujours plus réussie, plus inclusive et coopérative.**
- Suscite **une analyse partagée des supports évaluatifs en grande proximité.**
- S'ancre dans une **réflexion résolument évolutive en prise avec la réalité des contextes.**

LE CALENDRIER ORGANISATIONNEL

	CCF	ÉPREUVES PONCTUELLES
Ouverture des saisies des protocoles en ligne sur EPSnet*	15 octobre 2020	
Fermeture des saisies des protocoles en ligne sur EPSnet*	6 novembre 2020	
Date limite de dépôt des référentiels à modifier sur Ipack EPS	6 novembre 2020	
Commission de validation des protocoles	24 novembre 2020	
Épreuves obligatoires ponctuelles		Du 12 au 16 avril 2021
Fin de saisie des notes sur EPSNET	4 juin 2021	4 juin 2021
Commission académique	24 juin 2021	

* les protocoles saisis sont les protocoles prévus pour l'année (3 CCF, 3 CA différents). Toute modification à posteriori sera étudiée en commission académique.

LES ÉTAPES D'ACCOMPAGNEMENT

Le suivi des référentiels d'établissement s'effectuera tout au long de l'année. Il s'entend dans une dynamique évolutive qui vous invite à suivre l'état de validation de vos référentiels sur Ipack EPS.

En cas de référentiel déclaré non conforme, il vous appartient, collectivement, de réguler les référentiels selon les indications fournies qui renvoient à l'annexe 3 - Guide d'analyse des référentiels par champ d'apprentissage.

Les référentiels qui n'ont pas d'indication de conformité sur Ipack EPS servent de supports d'évaluation en attendant d'être étudiés à l'occasion des futures commissions.

Les commissions académiques d'harmonisation des protocoles et des notes entérineront l'état de validation des référentiels.



Toutes questions sur le suivi des référentiels se font par mail à l'adresse suivante : suivi_referentiel_voie_gt@ac-montpellier.fr

ÉTAPE DE DÉCISIONS

Analyser les besoins des élèves et les caractéristiques du contexte

Déterminer les axes éducatifs prioritaires

Cibler les activités supports des examens en lien avec cette analyse

Remplir l'annexe 2 - Fiche synthèse référentiels examens et la faire viser par le chef d'établissement

La déposer sur Ipack EPS

Déclarer sur EPSnet les menus certificatifs, les dates des CCF.

Les partenaires : Les CTIA

- s'assurent de la correspondance des activités déclarées en annexe 2 et les référentiels déposés sur Ipack

- suivent la déclaration des protocoles sur EPSnet

ÉTAPE DE CONCEPTION

Concevoir les référentiels APSA (annexe 1) et s'auto évaluer (annexe 3)

Discuter et valider en équipe les référentiels en s'aidant de la fiche guide d'analyse des référentiels par champ (annexe 3)

Déposer les référentiels sur Ipack EPS

Effectuer les modifications demandées le cas échéant

Les partenaires : Les CMI suivent l'état de validation des référentiels

ÉTAPE DE VALIDATION

Connaître l'état de validation des référentiels déposés

Harmoniser les notes en CAHPN

Les partenaires :

les CMI s'assurent des modifications des référentiels non conformes durant l'année

les CTIA s'assurent de la conformité des protocoles (commission d'octobre) et l'état de remontée des notes à partir d'EPSnet (commission de juin)

Accompagnement tout au long de l'année par le cercle d'étude (lecture des référentiels et outils d'accompagnement)

LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Des documents ont été proposés au cours de l'année 2019-2020 pour guider et auto évaluer la conception des référentiels, ils pourront être amenés à évoluer en fonction des difficultés perçues.

Annexe 1 - Cadre de conception référentiel APSA

Annexes 2 - Fiche synthèse des référentiels examens

Annexe 3 - Fiche guide analyse des référentiels EPS CA

RAPPELS

La présence aux jurys d'épreuves ponctuelles :

La charte nationale des examens du 15 janvier 2007 rappelle l'obligation de service relative à la participation des jurys d'examens.

Elle invite les équipes à se rendre mobilisables et à ne pas positionner leur CCF et d'éventuels projets sur les dates retenues pour les épreuves ponctuelles (semaine qui précède les congés de printemps). Leur présence est indispensable au bon déroulement des différentes épreuves. Seule la rectrice peut dispenser un enseignant de son obligation de service, sur avis du chef d'établissement. Dans ce cadre, les demandes de désistement sont transmises sous couvert du chef d'établissement et non adressées directement à la division des examens et concours.

Le contrôle adapté (pour les élèves à besoins éducatifs particuliers : situation de handicap ou en aptitude partielle)

Candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale

- 3 épreuves de 3 CA différents dont une au moins est adaptée
- 2 épreuves adaptées de 2 CA différents autant que possible
- 1 seule épreuve pour les cas très particuliers (PAP, PAI...)

Les inaptitudes temporaires en cours d'année prononcées par l'autorité médicale

- Soit renvoyé à une épreuve d'évaluation différée
- Soit certification sur 2 épreuves si 3ème CCF impossible
- Soit certification sur 1 seule épreuve si 2ème et 3ème CCF impossibles
- Soit "dispensé de l'épreuve d'EPS" si trop peu d'éléments d'évaluation

Les épreuves d'évaluation différées

- Prévues obligatoirement par l'établissement
- Pour inaptitude temporaire ou absences justifiées (accord CE)

Les sportifs de haut niveau (inscrits sur listes)

- 3 épreuves de 3 CA différents dont l'une = spécialité sportive = 20/20
- Modalités d'enseignement et calendrier peuvent être adaptées sur cycle terminal

Les épreuves ponctuelles

Examen ponctuel terminal

- Les candidats choisissent selon l'annexe 2 de la circulaire deux épreuves parmi :
 - la danse
 - le demi-fond
 - le tennis de table

Enseignement facultatif

- Supprimé. Seulement en contrôle continu

LES PERSONNES RESSOURCES

Pour le suivi de validation des référentiels (CMI) :

[suivi référentiel voie gt@ac-montpellier.fr](mailto:gt@ac-montpellier.fr)

Yannick Dartois, lycée George Pompidou, Castelnau-Le-Lez

Line Martinez lycée Charles Renouvier, Prades

Pour le suivi des protocoles et des remontées des notes (CTIA) :

Aude	Jean Paul NAUZES , lycée J. Fil, Carcassonne, ctiaeps11@ac-montpellier.fr
Gard	Antony Saura , CPD EPS, ctiaeps30@ac-montpellier.fr
Lozère	Christophe DURAND , collège H Bourrillon, Mende, ctiaeps48@ac-montpellier.fr
Hérault	Fabrice Ravel , CPD EPS, ctiaeps34@ac-montpellier.fr
P.O.	Patrick BONNET , CPD 66, DSDEN 66, ctiaeps66@ac-montpellier.fr

Les IA-IPR en charge du dossier examen :

Eric Outrey et Gwladys Vasseur

LES TEXTES EN VIGUEUR

Les programmes en vigueur :

- [Enseignement commun d'EPS en lycée général et technologique](#)
- [Enseignement optionnel d'EPS en lycée général et technologique](#)

Les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal pour le baccalauréat, prévues pour l'EPS (arrêté du 21 décembre 2011) ont été modifiées par l'arrêté du 28 juin 2019 :

- [Arrêté du 21 décembre 2011 - version modifiée](#)
- [Arrêté du 28 juin 2019](#)

L'organisation du CCF et le référentiel national d'évaluation pour le baccalauréat sont précisés dans la circulaire du 26 septembre 2019.

- [Circulaire du 26 septembre 2019 sur l'évaluation de l'EPS : organisation du CCF](#)
- Annexe 1 : [Référentiel national pour le CCF](#)
- Annexe 2 : [Référentiel national pour l'examen ponctuel terminal](#)

NB : Les circulaires académiques sont consultables sur le [site académique disciplinaire](#).